

News Release

Department of
External
Affairs



Communiqué

Ministère des
Affaires
extérieures

N^o 066

Le 23 mars 1988

GATT: RAPPORT DU GROUPE SPÉCIAL
SUR LES RÉGIES DES ALCOOLS

Le ministre du Commerce extérieur, l'honorable Pat Carney, a déclaré aujourd'hui "qu'il semble y avoir une certaine confusion dans les médias quant à la question de l'élimination progressive des pratiques discriminatoires concernant la vente de vins étrangers.

Le ministre a tenu à préciser qu'elle n'avait, à aucun moment déclaré que la période d'élimination progressive des pratiques discriminatoires s'étendrait sur une période de douze ans. Elle a toutefois indiqué qu'une proposition semblable avait déjà été déposée lors de négociations bilatérales mais qu'elle n'avait pas été acceptée par la Communauté européenne. Mme Carney a déclaré: "Nous avons maintenant adopté le rapport du Groupe spécial du GATT mais nous devons consulter à nouveau les provinces et l'industrie et voir avec eux le type de mesure à mettre en vigueur afin de se conformer aux règlements du GATT".

Le Canada a jusqu'à la fin de cette année pour faire rapport au GATT sur cette question et sur les échanciers qui conduiront à l'élimination progressive des pratiques discriminatoires.

- 30 -

Minister for
International
Trade

Ministre du
Commerce
extérieur

Canada